

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59  
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56  
Nombre de procurations : 3

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN  
Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur François DESEILLE  
Madame Christine MARTIN  
Monsieur Pierre PRIBETICH  
Madame Sladana ZIVKOVIC  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Claire TOMASELLI  
Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Nuray AKPINAR-  
ISTIQUAM  
Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Dominique MARTIN-  
GENDRE  
Monsieur Christophe BERTHIER  
Madame Najoua BELHADEF  
Monsieur Marien LOVICHI  
Madame Kildine BATAILLE  
Madame Delphine BLAYA  
Monsieur Christophe AVENA  
Madame Lydie PFANDER-MENY

Monsieur Joël MEKHANTAR  
Monsieur Denis HAMEAU  
Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Madame Océane CHARRET-  
GODARD  
Madame Marie-Odile CHOLLET  
Monsieur Jean-Paul DURAND  
Monsieur Jean-Patrick MASSON  
Monsieur Georges MEZUI  
Monsieur Massar N'DIAYE  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Vincent TESTORI  
Madame Stéphanie VACHEROT  
Monsieur Jean-François  
COURGEY  
Monsieur Bassir AMIRI  
Madame Mélanie BALSON  
Madame Catherine DU TERTRE  
Madame Nora EL MESDADI  
Monsieur David HAEGY  
Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Philippe LEMANCEAU  
Madame Ludmila MONTEIRO  
Madame Laurence GERBET  
Monsieur Emmanuel BICHOT  
Madame Caroline  
JACQUEMARD  
Monsieur Bruno DAVID  
Monsieur Stéphane CHEVALIER  
Monsieur Laurent  
BOURGUIGNAT  
Monsieur Axel SIBERT  
Madame Catherine HERVIEU  
Monsieur Patrice CHATEAU  
Madame Stéphanie MODDE  
Madame Karine HUON-SAVINA  
Monsieur Fabien ROBERT  
Monsieur Olivier MULLER  
Monsieur Henri-Bénigne DE  
VREGILLE  
Madame Elizabeth REVEL  
Monsieur Philippe THIRION

### **Membres absents :**

Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS  
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

---

## **OBJET : SPORTS**

### **Jeux Olympiques et Paralympiques - Paris 2024 - Passage de la flamme Olympique à Dijon - Convention pour désigner la Ville de Dijon "ville étape".**

La Ville de Dijon a été désignée par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO), ville-étape dans le cadre du relais de la flamme olympique et paralympique.

A l'occasion de cette 33ème olympiade, la flamme, allumée sur le site de l'Olympie antique en Grèce, sera acheminée jusqu'en France. Elle arrivera à Marseille pour parcourir plusieurs régions, lors d'un grand relais, jalonné d'étapes symboliques, de moments collectifs et de célébrations dans les territoires à la rencontre des Français. Il s'agit de mettre en avant le sport et ses valeurs et célébrer l'arrivée des Jeux olympiques et paralympiques prévue à Paris le 26 juillet 2024.

Les différents échelons territoriaux constituent des acteurs clés du Relais de la flamme 2024 et autant de partenaires institutionnels engagés dans la réussite de cet évènement. Chaque échelon exerce des responsabilités et propose des contreparties à la hauteur de ses engagements.

Parmi ces échelons et selon le cahier des charges arrêtés par Paris 2024, les départements et les villes jouent un rôle particulier.

Les Départements, en tant qu'échelon pivot du Relais de la flamme, contribuent à la définition du parcours entre les villes où ce relais fait étape mais également au titre de la contribution financière qu'ils apportent à cet évènement.

Le Département de la Côte d'Or s'est inscrit dans ce projet et accueillera donc la flamme sur notre territoire sur une date qui reste à être précisée, comprise entre le 15 mai et le 10 juillet 2024. Les grandes villes des territoires traversés se trouveront au cœur des festivités organisées le long du parcours du Relais de la flamme et sur les sites de célébration.

Le parcours de la flamme Olympique, également appelé « parade active », sera le théâtre d'animations festives populaires. Cette parade active laissera place à la célébration, sur un site dit final, où sera allumé un « chaudron » par le dernier porteur de la flamme à l'image de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques.

D'ores et déjà fortement engagée dans l'accompagnement de ces Jeux puisque, labellisée « Terre de Jeux 2024 » et désignée « Centre de préparation olympique », Dijon sera donc l'une des étapes du Relais de la flamme 2024. En accueillant le relais en fin de journée pour la parade active dans ses rues, puis la célébration gratuite et ouverte à tous, composée d'animations sportives et culturelles, Dijon constituera le dernier point culminant de la journée et sera, à ce titre, au centre du dispositif du Relais de la flamme.

Les animations seront ainsi rythmées par trois temps forts, encadrés par Paris 2024 : le parcours de la flamme olympique dans la Ville, l'organisation d'animations sur le site de célébration, l'allumage du chaudron de la ville-étape.

A travers le label « Terre de Jeux 2024 », obtenu en 2019, la Ville cherche à promouvoir la pratique sportive pour tous, la mise en place d'actions de découverte et d'initiation aux sports mais aussi l'intégration, dans ses manifestations sportives, de sections handisports et d'animations culturelles.

Parmi ces actions développées depuis 4 ans, la semaine olympique et le Village olympique Darcy comptent parmi les plus emblématiques. En effet, plus de 8000 enfants scolarisés à Dijon sont sensibilisés chaque année aux valeurs Olympiques et Paralympiques avec la mise en place de la semaine Olympique et Paralympique, dont le thème retenu pour 2023 est « l'inclusion ».

Fort de cette expérience, Dijon, en tant que ville-étape, contribuera à cet évènement international majeur notamment en :

- participant à la sélection de 4 porteurs de ce symbole des jeux, à l'élaboration d'un plan de communication pour cibler les habitants, à la prise en charge d'animations le long du parcours dans la ville et sur le site de célébration, à l'identification d'un parcours de la flamme Olympique et à l'élaboration corrélative d'un Programme d'Etape ;

- proposant un site de célébration ;
- mettant à disposition les lieux et espaces nécessaires aux festivités, le matériel nécessaire à la sécurisation des accès et espaces, l'établissement et l'accompagnement de la mise en place d'un plan de circulation, la gestion des flux de spectateurs, le nettoyage des espaces, la gestion des déchets et la sécurité civile ; la Ville pourra capitaliser sur son expérience en matière sécuritaire et organisationnelle du concert de rentrée.

Le projet de convention joint en annexe détaille les contributions de la Ville de Dijon également en termes de coordination et de coopération.

Cette désignation représente une très belle opportunité de contribuer à la réussite de ces Jeux Olympiques et Paralympiques en France, formidable outil d'accompagnement des politiques publiques en faveur du développement du sport pour tous, de l'égalité femme homme dans le sport, de valorisation du secteur de l'économie sociale et solidaire.

En outre, cet évènement, sans participation financière directe de la Ville de Dijon, hors les prestations en nature précitées, est une réelle occasion d'engager la population, de valoriser les atouts de notre territoire, marques et patrimoine dijonnais, et les acteurs du monde sportif local, qui par leurs résultats et leur investissement sont ou ont été des ambassadeurs de notre collectivité au niveau international.

Un parcours de la flamme, une liste de porteurs et un site de célébration seront prochainement soumis à la validation de Paris 2024. Ces informations resteront confidentielles.

La date de l'étape du Relais de la Flamme sur le territoire de la Ville sera connue à la fin des sessions de co-construction.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de conclure une convention tripartite liant Paris 2024, le Département de la Côte d'Or et la Ville de Dijon, désignée ville étape, pour entériner officiellement ces engagements.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention, annexé au présent rapport, relatif au passage de la flamme olympique dans la Ville de Dijon, en tant que ville étape, par le biais du Relais de la flamme 2024 à conclure entre le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques « Paris 2024 », le Département de la Côte d'Or et la Ville de Dijon ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN	POUR : 56	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN